

Présidentielle : dans sa réponse à la CPU, Benoit Hamon précise ses propositions pour l'ESR

Paris - Publié le jeudi 6 avril 2017 à 16 h 29 - Actualité n° 90893

Une loi de programmation dès 2017 ; lancement d'un nouveau programme de mobilité internationale pour l'ensemble de ses étudiants français, dénommé 'Victor Hugo' ; 150 M€ consacrés aux bourses d'attractivité ; création de « zones franches campus » pour les entreprises innovantes incubées par les universités ; l'admission de droit en STS pour les bacheliers professionnels qui le souhaitent ; rattachement du CGI sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'ESR, et de celui chargé de l'industrie et de l'innovation : Benoit Hamon, candidat socialiste à l'élection présidentielle de mai 2017, précise ses propositions pour l'ESR dans sa réponse à l'interpellation de la CPU, rendue publique le 06/04/2017.

Il renouvelle également son engagement de réinvestir « un milliard par an dans l'enseignement supérieur ».

La réponse de Benoit Hamon est la quatrième apportée à la CPU après celles d'Emmanuel Macron, candidat du mouvement En marche et François Fillon, candidat Les Républicains, publiées le 15/03/2017, et celle de Jean-Luc Mélenchon, candidat de la France insoumise, mise en ligne le 16/03/2017.

1. Réponse sur les grands axes stratégiques en matière d'ESR et le renforcement de la participation de la France dans les dispositifs européens

Je crois indispensable de reparler du rôle et de l'utilité sociale de l'ESR. La force des grandes politiques universitaires et scientifiques du passé résidait dans la transformation de la société qu'elles ont permis.

L'enseignement supérieur français reste l'un des meilleurs au monde pour former des élites de haut niveau, mais demeure marqué par de fortes inégalités sociales.

1 milliard d'euros supplémentaires par an

L'enseignement supérieur et la recherche ont besoin d'un nouvel élan pour s'inscrire pleinement dans le vaste mouvement de renforcement des capacités de formation et de recherche que nous observons à l'échelle internationale.

Je souhaite donc remettre l'enseignement supérieur en mouvement au service d'une politique d'élévation du niveau de qualification, pour parvenir à diplômer 60 % d'une classe d'âge, créer les conditions d'une nouvelle donne pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, et placer la science au cœur de la société.

 Un milliard par an dans l'enseignement supérieur.

Pour cela, il est indispensable de donner à la France les moyens de son ambition universitaire et scientifique ; je m'engage à un réinvestissement à hauteur d'un milliard par an dans l'enseignement supérieur.

H2020 et l'Europe

La définition des grandes priorités de la recherche française doit se faire en cohérence avec la dynamique européenne impulsée par le programme Horizon 2020.

Je crois également indispensable de soutenir les porteurs de projets d'Horizon 2020 établis en France, par un travail d'information et de sensibilisation des équipes sur les opportunités de financement, une aide opérationnelle apportée à l'ingénierie des projets, notamment dans le cadre des emplois d'ingénieurs administratifs et techniques que je souhaite créer durant le quinquennat pour décharger les équipes de ce travail chronophage qui exige des compétences propres.

Nous devons enfin veiller, sans naïveté, à la présence d'experts français dans chacun des groupes d'experts de la Commission.

2. Réponse sur les moyens en budget et en personnel à accorder à l'ESR

Loi de programmation

Une loi de programmation sera votée dès 2017 pour prévoir une augmentation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 1 milliard d'euros par an pendant cinq ans.

Un tiers de cette augmentation sera consacré à la recherche, et permettra de rééquilibrer les financements en faveur des dotations de base des laboratoires afin de redonner aux universités et aux organismes de recherche les moyens de leur politique scientifique et de permettre aux chercheurs de perdre moins de temps à chercher... de l'argent pour travailler.

Le volume des financements de l'ANR sur appels à projets, qui doivent demeurer complémentaires aux dotations de base des laboratoires, sera quant à lui gelé. Le financement récurrent des universités et laboratoires sera accru.

Emplois créés

1 500 emplois seront créés chaque année dans les universités et laboratoires publics, dont 1 000 dans l'enseignement supérieur et 500 dans la recherche, soit 7 500 sur la durée du quinquennat.

Une attention particulière sera apportée à la création d'emplois d'ingénieurs, techniciens et administratifs destinés à renforcer les fonctions d'appui à la recherche et à alléger les tâches administratives aujourd'hui effectuées par des chercheurs afin de leur redonner du temps pour réaliser leurs travaux.

Internationalisation

Je souhaite une nouvelle donne pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je souhaite tout d'abord que nous puissions accueillir 25 % d'étudiants internationaux supplémentaires en France à l'horizon 2020.

- Chaque étudiant étranger préalablement accepté dans un établissement français doit pouvoir arriver dans notre pays et être accueilli dans des conditions favorables à sa réussite.
- L'effort en faveur des bourses d'attractivité sera porté à 150M€ et les universités seront accompagnées pour financer des dispositifs d'accueil et d'accompagnement spécifiques.
- L'évaluation académique des candidatures doit relever de la compétence exclusive des établissements d'enseignement supérieur et non des consulats.
- La procédure d'attribution des visas sera simplifiée et dématérialisée. Les guichets uniques d'accueil facilitant les démarches administratives seront développés.
- Le développement des cours dispensés en langues étrangères dans les universités françaises sera encouragé.

Mobilité des étudiants français dès la licence



Un semestre de mobilité dans l'ensemble des formations de licence

Je souhaite que la France lance un nouveau programme de mobilité internationale pour l'ensemble de ses étudiants, dénommé « Victor Hugo », complémentaire à ceux existants (dont le programme Erasmus+), reposant sur la création d'un droit à un semestre de mobilité dans l'ensemble des formations de licence qui permettra à 150 000 étudiants des univer-

sités de partir à l'étranger chaque semestre, soit 300 000 par an (contre 120 000 chaque année aujourd'hui).

- Les maquettes des formations de licence seront révisées pour intégrer la possibilité d'acquérir des connaissances et compétences en lien avec le diplôme préparé lors d'un séjour d'étude ou d'un stage à l'étranger.
- Ce droit à la mobilité fera l'objet d'un financement adapté, reposant sur le bénéfice pendant une durée maximum d'un an du « revenu universel d'existence » pour les étudiants en mobilité et sur la gratification des stagiaires accueillis dans les entreprises françaises à l'international.

3. Réponse sur l'organisation territoriale de l'ESR, sur l'importance des regroupements de site et l'articulation des politiques nationales, régionales et européennes

La politique de site représente un important progrès pour accroître la coopération entre les acteurs et renouveler la relation entre l'Etat et les établissements. Elle a permis de remettre l'université au coeur de l'organisation du paysage de l'enseignement supérieur.

Les Comue, malgré certaines insuffisances, ont permis à tous les établissements de trouver une place dans une dynamique de regroupement, de faire dialoguer universités et organismes de recherche, universités et écoles, là où le gigantisme universitaire des années 2007-2012 avait conduit à une concentration des moyens sur quelques-uns au nom d'une conception de l'excellence réductrice, et accru la compétition entre établissements au nom d'une course aux classements internationaux biaisés.

Dans le prochain quinquennat, l'enseignement supérieur et la recherche n'ont pas besoin d'un nouveau « big bang » institutionnel, mais de stabilité et de simplification des structures, de temps et de moyens renforcés qui leur permettent réellement d'innover dans la durée.

4. Réponse sur le développement de l'autonomie de fonctionnement accordée aux universités en matière de pédagogie, d'organisation et de GRH, financières et immobilières

Responsabilité sociale des universités

Je souhaite accroître la responsabilité sociale des universités. Au delà de leurs missions fondamentales de création et de diffusion du savoir, elles doivent se saisir des nouvelles préoccupations culturelles, sociales et économiques et environnementales dans leurs activités et leurs relations avec leur environnement socio-économique, les collectivités territoriales et la société. Actrices du développement économique local et régional, elles doivent disposer des moyens nécessaires pour inscrire leur action dans la cité et dans leur territoire.

Immobilier

Les universités doivent pouvoir mieux valoriser leur patrimoine immobilier, dont l'usage est loin d'être permanent compte tenu de la saisonnalité de l'activité d'enseignement. Elles pourront également devenir propriétaires du foncier des campus pour leur permettre de mener des politiques de construction nécessaires à leur expansion, en lien étroit avec les acteurs de leur territoire, dans le cadre des grandes orientations fixées par l'Etat, en matière de développement durable et d'économies d'énergie notamment.

Zones franches campus

Afin de faciliter la création d'entreprises par les chercheurs et les jeunes diplômés, des « zones franches campus » seront créées en association avec les collectivités pour permettre aux entreprises innovantes incubées dans les universités et laboratoires de disposer de dispositions fiscales incitatives en contrepartie notamment d'un engagement au maintien de l'activité sur cinq ans minimum.

Sélection, formation

Je m'oppose à l'instauration de la sélection à l'entrée de l'université, sous une forme ou sous une autre.

 Je m'oppose à l'instauration de la sélection

Je souhaite à l'inverse renforcer la spécialisation progressive qui permet les réorientations sans redoublement, en particulier par le décroisement disciplinaire lors des deux premières années, et la rénovation pédagogique.

L'évaluation des enseignements par les étudiants doit être généralisée, pour améliorer la qualité des enseignements et soutenir le développement professionnel des enseignants.

- L'innovation pédagogique fera l'objet d'un appel à projet spécifique dans le cadre des investissements d'avenir. La véritable autonomie pédagogique disposera de moyens nouveaux pour s'exercer.

Bacheliers professionnels

Il conviendra également d'inventer de nouveaux parcours permettant aux bacheliers professionnels et technologiques qui le souhaitent de poursuivre leurs études supérieures dans des conditions adaptées.

- La possibilité de préparer une Licence professionnelle en trois ans immédiatement après le baccalauréat leur sera ouverte.
- Pour les bacheliers professionnels et technologiques qui entrent dans la vie active après le bacca-

lauréat, une nouvelle voie de qualification dans l'enseignement supérieur « hors les murs » par validation des acquis de l'expérience professionnelle, anticipée, accompagnée et d'une durée adaptée, sera créée pour leur permettre d'obtenir un diplôme (BTS, DUT ou licence professionnelle).

- Les bacheliers professionnels qui le souhaitent pourront être admis de droit en STS après avis de l'équipe pédagogique de terminale.
- Le nombre de bacheliers technologiques accueillis en IUT sera doublé (pour passer de 15 000 à 30 000 par an) grâce à une meilleure incitation à poursuivre des études dans cette filière et un conditionnement des moyens des IUT à l'accueil de ces publics étudiants

5. Réponse sur le rôle du ministère

D'expérience, je sais que la capacité à obtenir satisfaction sur les principaux arbitrages au sein de l'équipe gouvernementale ne dépend pas uniquement de l'architecture institutionnelle, mais du poids du ministre en charge de ses questions dans l'équipe gouvernementale et de la volonté clairement exprimée et assumée au sommet de l'Etat.

Si l'option retenue n'était pas celle d'un ministère de plein exercice, je pense cependant nécessaire de créer un service commun des formations secondaires et du premier cycle de l'enseignement supérieur, associant étroitement les services de la Dgesco et de la Dgesip à la mise en œuvre du continuum de formation bac-3/bac+3, au sein d'un grand ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le CGI chargé de la mise en oeuvre du programme d'investissements d'avenir sera placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du ministère chargé de l'industrie et de l'innovation.

Benoît Hamon



Parcours	Depuis	Jusqu'à
11e circonscription des Yvelines Député	2014	Au- jourd'hui
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	Avril 2014	Août 2014
Ministère de l'Économie et des Finances Ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation	Juin 2012	Avril 2014
Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur Ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire	2012	2012
Parti Socialiste Porte-parole	2008	2012
Parlement Européen Député	2004	2009
Directeur du planning stratégique IPSOS	2002	2004
Premier Secrétaire du PS (Lionel Jospin) Conseiller pour la jeunesse	1995	1997
Mouvement des jeunes socialistes Président national	1993	1995
Établissement & diplôme	Année(s)	
Université de Bretagne Occidentale Licence d'histoire	1990	

Fiche n° 3262, créée le 31/03/14 à 19:32 - MàJ le 16/03/17 à 15:32

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »